

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de LUSSANT

Séance du 09 Octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **09 Octobre à 19h00**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 02 Octobre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **David RABAUD, le Maire**.

Nombre de membres en exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 15
Votants : 15

- **Etaient Présents** : les conseillers municipaux suivants :

Mmes et Mrs, MARTIN Jean-Raymond, SEGUINOT Lucie, BUGREAT Patrick, LEDOUX Ophélie, ANDRÉ Patrick, DEVILLARD Françoise, FOUGERIT-BEAUVOIT Philippe, VINCELET Laurent, DERVITE Virginie, MELIN Mathilde, DELBREIL Jean-Charles.

- **Étaient représentés :**

M. DELBREIL Jean-Charles a donné pouvoir à M. RABAUD David,
Mme DELBREIL Juliette a donné pouvoir à Mme SEGUINOT Lucie,
Mme VINCELET Mathilde a donné pouvoir à M. VINCELET Laurent.

- **Secrétaire de séance** : Mme LEDOUX Ophélie

Monsieur le Maire a ouvert la séance et expose ce qui suit :

Ordre du jour :

- 1 – Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal.**
- 2 – Élection des délégués de la commune auprès des syndicats Départementaux et Intercommunaux**
- 3 – AS BOUTONNE RIVE DROITE : participation financière aux piquetages.**
- 4 – SEMDAS : Approbation du compte rendu annuel à la collectivité.**
- 5 – Devis rideaux athermiques pour l'école primaire.**

INFORMATIONS ET ACTIONS DIVERSES

- 1 – Travaux rénovation toiture Agence Postale Communale + cabinet d'infirmière.**
- 2 – Villages Avenir.**
- 3 – Attribution de Chèques cadeaux pour les agents de la communes Noël 2025.**
- 4 – Repas des aînés 2025 + colis**
- 5 – Tracteur (service technique)**
- 6 – Organisation des commissions**

- - - - -

1 – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL :

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Ce règlement fixe notamment :

- Les conditions d'accès aux dossiers,
- Les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales et écrites,
- Les conditions d'organisation d'un débat sur les orientations générales du budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 « POUR » et 1 « ABSTENTION » décide :

- **D'ADOPTER** le règlement intérieur dans les conditions exposées par M. le Maire.

2 - ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE AUPRÈS DES SYNDICATS DÉPARTEMENTAUX ET INTERCOMMUNAUX ET SYNDICATS MIXTES

M. le Maire expose à l'assemblée que conformément à l'article L 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le renouvellement des conseils municipaux conduit les collectivités territoriales à effectuer une nouvelle désignation de leurs délégués auprès des différents syndicats départementaux et intercommunaux et autres instances auxquels elles adhèrent.

Le Maire invite le conseil à procéder à l'élection des représentants de la commune auprès des organismes extérieurs suivants :

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL – S.D.E.E.R

1 délégué (grand électeur de notre commune au collège électoral du canton)

- Monsieur **Patrick BUGEAT** ayant obtenu la majorité avec 13 « POUR » 01 « ABSTENTION » 1 « CONTRE », est élu délégué.

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE LA VOIRIE

1 délégué (représentant de notre commune à l'élection de délégués cantonaux)

- Monsieur **Philippe FOUGERIT-BEAUVOIT** ayant obtenu la majorité avec 14 « POUR » 01 « ABSTENTION » 0 « CONTRE », est élu délégué.

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL EAU 17 :

1 délégué,

Madame **Lucie SEGUINOT**, ayant obtenu la majorité avec 14 « POUR » 01 « ABSTENTION » 0 « CONTRE », est élu déléguée.

SOLURIS

1 délégué titulaire, 2 délégués suppléants

Monsieur **Patrick BUGEAT**, ayant obtenu la majorité avec 13 « POUR » 02 « ABSTENTION » 0 « CONTRE », est élu délégué titulaire.

Madame **Virginie DERVITE** ayant obtenu la majorité avec 13 « POUR » 02 « ABSTENTION » 0 « CONTRE », est élu déléguée suppléante.

Monsieur **Jean-Raymond MARTIN** ayant obtenu la majorité avec 13 « POUR » 02 « ABSTENTION » 0 « CONTRE », est élu délégué suppléant.

SYMBO : Commission géographique Boutonne aval

1 délégué : M. David RABAUD, 1 Suppléant M. Philippe FOUGERIT-BEAUVOIT

ayant obtenu la majorité avec 14 « POUR » 01 « ABSTENTION » 0 « CONTRE », sont élus délégués.

UNIMA :

1 délégué : M. Philippe FOUGERIT-BEAUVOIT

ayant obtenu la majorité avec 15 « POUR » 0 « ABSTENTION » 0 « CONTRE », est élu délégué.

S.I.V.O.S DE LUSSANT-MORAGNE-ST-COUTANT-LE-GRAND

1 délégué titulaire et 2 suppléants :

Monsieur **David RABAUD**, Titulaire
Madame **Ophélie LEDOUX**, Suppléant
Monsieur **Jean-Raymond MARTIN**, Suppléant

Sont élus car ayant obtenu la majorité avec 13 « POUR » 02« ABSTENTION » 0 « CONTRE ».

COMMISSION CONTROLE LISTES ELECTORALES :

Mme **Mathilde VINCELET**

avec 14« POUR » 01« ABSTENTION » 0 « CONTRE » est élu.

CORRESPONDANT DEFENSE :

Monsieur **Denis DUFAURE**

avec 14« POUR » 01« ABSTENTION » 0 « CONTRE » est élu.

REFERENT TEMPETE :

Monsieur **Jean-Raymond MARTIN**

avec 14« POUR » 01« ABSTENTION » 0 « CONTRE » est élu.

REFERENTES CANICULE :

Madame **Mathilde MELIN** et Madame **Lucie SEGUINOT**

avec 13« POUR » 02« ABSTENTION » 0 « CONTRE » sont élues.

3 - AS BOUTONNE RIVE DROITE : PARTICIPATION FINANCIERE AUX PIQUETAGES

Monsieur le Maire revient sur le sujet exposé en début de séance par Monsieur CERF, membre de l'association AS BOUTONNE RIVE DROITE, concernant la participation financière aux piquetages.

En effet, l'état des routes des marais de Lussant nécessite un confortement des berges avec la réalisation de piquetage sur la zone référencée 207 sur le plan joint.

L'association dispose d'une enveloppe budgétaire annuelle de 6 000 € pour la réalisation de travaux. Les piquetages sur le fossé 207 représente un montant HT de 9 000 €. L'association peut prétendre à une subvention d'environ 50 % soit un reste à charge de 4 500 €.

Monsieur le Maire propose une participation à hauteur de 30 % des 4 500 € soit 1 500 € et demande aux élus présents de se prononcer. Il rappelle que cette subvention sera à prévoir sur le Budget Primitif 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention à hauteur de 1500 €.
- **VALIDE** l'inscription au Budget Primitif 2026 de cette subvention.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

4 - SEMDAS APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE :

Conformément au mandat du 31 août 2017, la SEMDAS doit transmettre chaque année à la commune le compte rendu d'activité de l'opération centre-bourg de Lussant.

Après lecture de ce compte-rendu, Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte-rendu 2024, établi par la SEMDAS.

5 - DEVIS RIDEAUX ATHERMIQUES POUR L'ECOLE PRIMAIRE

Monsieur le Maire expose à l'ensemble du Conseil Municipal la nécessité de mettre des films anti-chaleur teinté sur les fenêtres de l'école « façade sur rue » (couloir + classe).

Ce dispositif, applicable extérieurement permet une protection maximale contre la chaleur, il optimise la luminosité naturelle tout en contrôlant la chaleur solaire. C'est un premier rempart de défense contre les niveaux élevés de chaleur, de reflets et de rayons UV.

Pour ce faire, Monsieur le Maire présente les offres transmises par les trois fournisseurs contactés, à savoir :

- STORES DE FRANCE pour un montant TTC de 1 535.50 €
- GLASTINT pour un montant TTC de 1 896.96 €
- PANO pour un montant TTC de 2 453.40 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le devis de la société STORES DE France pour un montant de 1 535.50 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier
- **DIT** que les crédits sont ouverts au Budget Prévisionnel 2025.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

1 – Travaux rénovation toiture Agence Postale Communale + cabinet d'infirmière.

Monsieur le Maire fait savoir aux élus présents que l'entreprise GROS a bien commencé les travaux le mercredi 8 octobre 2025.

2- Village d'avenir

Monsieur le Maire informe les participants que lors de la réunion avec le représentant de village d'avenir il a été convenu de mettre le projet de changement de chaudière de l'école en priorité.

Pour rappel nous avons déjà des devis d'un montant de 80 000 euros. Les dossiers de demandes d'aides sont en cours.

Deuxièmement il sera étudié la possibilité de réhabilitations de locaux communaux en locaux commerciaux.

Troisièmement il sera étudié la possibilité de réhabilitations de l'ancien Presbytères en logement.

3- Attributions de chèques cadeaux pour les agents de la communes Noël 2025

Monsieur le Maire fait savoir que les années précédentes l'ensemble des agents de la commune bénéficient de 100 euros de bons cadeaux et que les agents non titulaires en bénéficient au prorata de leur contrat.

Mesure reconduite à l'unanimité.

4- Repas des aînés 2025 + Colis

La date du 29 novembre est retenue. Le choix se porte sur le seul devis encore en vigueur puisqu'un des restaurateurs s'est retiré faute de pouvoir accueillir l'ensemble des participants dans la même pièce.

Le choix du menu et du colis sont réalisés.

5- Tracteur (service technique)

Monsieur le Maire informe les élus présents que le tracteur de la commune est en panne avec un devis de réparations s'élevant à 2 005.35 €

Monsieur FOUGERIT-BEAUVOIT Philippe, fait savoir qu'il a été en voir un ce jour.

Monsieur le Maire annonce avoir un rdv avec John DEERE prochainement.

6- Organisations des commissions

Monsieur le Maire rappelle l'importance du fonctionnement des commissions. L'importance d'une convocation à l'ensemble des membres ainsi que des comptes rendus.

Informations diverses :

Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré des confrères pour aborder différents problèmes de notre territoire, il a été notamment abordé l'utilité d'un radar pédagogique. Mais aussi la limitation à 30km/h de la Grande Rue entre la boulangerie et le garage Citroën.

Monsieur le Maire annonce avoir reçu le calendrier des animations saisonnières pour l'été 2026, il sera demandé aux membres du conseil municipal de faire des choix prochainement.

Monsieur Dufaure, conseiller municipal, rapporte avoir assisté au comité mobilité douce organisé par la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan. Il nous fait part du rapport concernant les écluses situées sur la commune de Cabariot en sortie de la commune de Lussant et il semblerait qu'elles soient en règles avec un espace minimum de 15 mètres. Aucun travaux n'est à prévoir à ce sujet pour la commune de Lussant à ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **21h20**.

Fait et délibéré les jours, mois et ans sus dits.

Ont signé au registre les membres présents.

David RABAUD		Jean-Raymond MARTIN	
Lucie SEGUINOT		Patrick BUGEAT	
Ophélie LEDOUX		Philippe FOUGERIT- BEAUVOIT	
Patrick ANDRÉ		Denis DUFAURE	
Françoise DEVILLARD		Laurent VINCELET	
Mathilde MELIN		Juliette DELBREIL	Excusée
Jean-Charles DELBREIL	Excusé	Virginie DERVITE	
Mathilde VINCELET	Excusée		